

1. Modalités d'inscription et de participation

RHONEXPRESS INNOVATIVE U-X est proposé aux startups constituées avec une réelle ambition entrepreneuriale.

Pour soumettre une candidature :

- Chaque équipe doit obligatoirement s'inscrire par mail à l'adresse communication@rhonexpress.fr, après avoir téléchargé le dossier de candidature à partir du site <https://rhonexpress-concessionnaire.fr/>

La liste finale d'audition sera stabilisée à l'issue de la période de dépôt des candidatures.

Le dossier de candidature renseigné doit être envoyé par e-mail **avant le lundi 4 mars 2019, minuit** à l'adresse : communication@rhonexpress.fr

Les dossiers non conformes, incomplets ou déposés hors délai ne seront pas retenus.

Le dossier de candidature doit obligatoirement contenir la description d'une expérience utilisateur innovante pouvant être expérimentée chez RHONEXPRESS à moyen terme (~6 / 9 mois).

A l'issue de la période de dépôt des candidatures, les équipes sélectionnées dont la candidature aura été retenue et informée par mail **au plus tard le mardi 5 mars 2019**, sur l'adresse indiquée lors de leur inscription, seront conviées à une visite terrain et échange **le jeudi 7 mars 2019**.

Les startups sélectionnées viendront « pitcher » leur projet devant le jury constitué par RHONEXPRESS INNOVATE U-X. La date de l'audition prévue le **Jeudi 21 mars 2019** leur sera confirmée par email.

Il est précisé que les frais nécessaires pour se rendre sur le lieu d'audition, les éventuels frais d'hébergement et de restauration resteront à la charge des participants.

2. Sélection des candidatures et choix des lauréats

La finalité de ce concours est de détecter des initiatives innovantes en matière d'expérience client adaptable au service Rhônexpress et plus largement aux voyageurs que ce soit en amont de leur trajet, pendant ou après leur déplacement, pouvant être expérimentées à moyen terme (~6 / 9 mois) au préalable d'un éventuel déploiement. Les projets proposés dans les dossiers de candidature pourront porter sur les thèmes du voyage, de la mobilité, du tourisme, des loisirs, du développement durable et de l'environnement.

La sélection des candidatures pour les auditions tiendra compte des éléments suivants :

- L'exhaustivité des informations renseignées dans le dossier de candidature ;
- L'expérimentation d'un service ou d'un produit innovant répondant aux thématiques du concours pouvant être techniquement mise en œuvre à moyen terme (~6 / 9 mois) dans le cadre d'un pilote ;

- User experience design : proposer une expérience utilisateur originale, graphique et qui soit intuitive à l'usage ;
- Business model : le projet doit répondre à un besoin avec un modèle économique pérenne et doit pouvoir être déployé à l'échelle de RHONEXPRESS.

Ces mêmes critères seront pris en compte pour juger de la pertinence des projets présentés lors de l'audition et désigner les lauréats du concours.

3. Récompenses et remise des prix

La désignation des équipes lauréates aura lieu le **jeudi 11 avril 2019**.

Les équipes lauréates pourront bénéficier soit :

- Du déploiement de leur service ou de leur produit innovant sur le service Rhônexpress dans le cadre d'une expérimentation pilote ;
- D'une visibilité sur les supports de communication propres à Rhônexpress ;
- Des possibilités de mise en relation avec les actionnaires de Rhônexpress et ses partenaires.

Ce programme d'accélération sera engagé après signature d'une convention entre chaque startup concernée, signant en tant que personne morale et disposant de statuts juridiques, et RHONEXPRESS.

Prix et dotation : 3 Prix pour une dotation de 8 000€ au total

1^{er} « Grand prix » sera accordé à une startup parmi toutes les lauréates pour une dotation totale de 5 000 euros.

2^{ème} « Coup de cœur » sera accordé à une startup parmi toutes les lauréates pour une dotation totale de 2 000 euros.

3^{ème} « Challenger » sera accordé à une startup parmi toutes les lauréates pour une dotation totale de 1 000 euros.

Ce prix sera versé par virement bancaire, sur un compte bancaire par startup dans un délai de trois (3) mois après la fin du concours.

La valeur des prix ne peut pas être échangée contre un bien de même valeur.

4. Confidentialité

Dossiers de candidature

Les éléments figurant dans les dossiers de candidature sont considérés comme confidentiels et uniquement à destination des membres du jury du concours. Ils permettent d'apporter toutes les informations nécessaires à la sélection des candidatures et ne seront en aucun cas divulgués.

Auditions

Les auditions seront réalisées à huit clos. Les projets seront présentés uniquement devant les membres du jury. Toutes les informations que les participants seraient amenés à apporter, avant, pendant ou après le concours sont considérées comme confidentielles et ne seront en aucun cas divulguées sans leur accord préalable.

5. Données personnelles et droit à l'image

Traitement des données personnelles

Des informations à caractère personnel sur les membres des équipes sont recueillies dans le cadre de leur participation. Elles sont traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978, dite « Loi Informatique et libertés ». Elles seront transmises uniquement aux organisateurs du concours. Pour chaque équipe, chaque participant dispose, en application des articles 38 et suivants de cette loi, d'un droit d'accès et de rectification des données à caractère personnel le concernant en le signifiant par écrit à communication@rhonexpress.fr . Ces données ne seront en aucun cas communiquées à des tiers ou des partenaires.

Droit à l'image

Chaque participant cité dans le dossier de candidature ou participant aux auditions autorise, à titre gratuit, RHONEXPRESS à exploiter, et notamment à reproduire, diffuser et/ou exposer son image et/ou sa voix, fixée sur tout support, et notamment photographique ou vidéo, réalisé lors des auditions, par tous moyens dans le cadre de sa communication interne et/ou institutionnelle à destination des collaborateurs de RHONEXPRESS, et/ou de journalistes et/ou clients et/ou fournisseurs et/ou partenaires.

RHONEXPRESS s'interdit expressément de procéder à une exploitation susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, ni d'utiliser les images ou les voix, dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

Dans le cas où un participant ne souhaiterait qu'aucune captation de son image ou de sa voix ne soit réalisée durant les auditions, il en avisera l'équipe chargée de la captation vidéo et photos dès le début d'une audition.

6. Responsabilité et litiges

RHONEXPRESS rappelle aux participants les caractéristiques et les limites du réseau Internet et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des participants à ce réseau lors de l'inscription par mail. Leur participation au concours se fait sous leur entière responsabilité. RHONEXPRESS ne pourra être tenu responsable si les données relatives à l'inscription d'un participant ne lui parvenaient pas pour une quelconque raison ou lui arriveraient illisibles ou impossibles à traiter.

RHONEXPRESS se réserve le droit de reporter, d'écourter, de proroger, de modifier les différentes phases du concours, ou d'annuler le concours si les circonstances l'exigent ; dans ce cas, la responsabilité de RHONEXPRESS ne saurait être engagée.